

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/04/2021

**Présents** : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

**Excusée** : MARANO Marie-Christine.

**Absent** : GIRARD Georges-François.

**Secrétaire de séance** : CHAUVIN Eric.

9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

## 1 - Adhésion Office de Tourisme JurAbsolu

L'OT dédié à Bresse Haute Seille propose aux acteurs du territoire d'adhérer à la structure et d'ainsi pouvoir bénéficier de ses différents services, expertises, et moyens de communication, adhésion fixée à 20,- € pour les collectivités. La commune participe déjà au fonctionnement de l'OT par la quote-part versée à la ComCom, et n'a pour l'instant pas vocation à devenir commune éminemment touristique. La proposition d'adhésion sera toutefois diffusée aux éventuels intéressés (gîtes, hébergeurs, fromagerie, vigneron, etc...) : <https://www.jurabsolu.fr/wp-content/uploads/2020/12/Guide-partenariat-2021-OT-JurAbsolu-2.pdf>

Le Conseil Municipal décide, par 4 voix contre et 5 abstentions, de décliner cette proposition d'adhésion à l'OT JurAbsolu.

## 2 - Délibération transfert de compétence mobilité

Le Conseil Communautaire du 4 mars dernier a voté à une large majorité la prise de compétence en terme de mobilité, la Com-Com Bresse haute Seille devient ainsi Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire à compter du 1er juillet prochain.

Sans se substituer à la Région dans l'exécution des services de transport public et de transport scolaire, elle devra veiller à :

- lutter contre les changements climatiques, la pollution de l'air, la pollution sonore, et l'étalement urbain,
- planifier la mobilité en prenant en compte les différents besoins de la population (type de transport, trajet, horaire, coût,...),
- gérer et mettre en œuvre les moyens de cette mobilité ( ex : auto-partage, location vélo, pédibus, train, bus, etc... )

Les communes doivent maintenant émettre une délibération relative à cette nouvelle prise de compétence.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide de valider la prise de compétence mobilité.

## 3 - Budget - délibération compte administratif 2020 et affectation du résultat

Epaulé par Damien Millet, l'un de deux comptables de profession membres de l'équipe municipale, M. le Maire présente de façon détaillée au Conseil Municipal les dépenses et les recettes par article pour chaque section : fonctionnement, investissement, et lotissement, puis la synthèse des comptes :

- la section fonctionnement 2020 dégage un excédent de +10.679 €,
- la section investissement 2020 est déficitaire de -36.828 €,
- le budget annexe lotissement 2020 est déficitaire de -4.196 € (report antérieur de la finalisation des trottoirs devant les parcelles n°1 à 6). Il sera prochainement définitivement équilibré et soldé, par l'apport de la vente ce début avril de la dernière parcelle.

En conclusion, le résultat budgétaire général de l'exercice 2020 est déficitaire de -26.148,49 € pour le total des sections.

Considérant le résultat antérieur reporté de 2019, constitué d'un excédent de 294.516 €, le résultat de l'exercice 2020 s'établit à 244.523 €.

M. le Maire sort de la salle pour permettre aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif.

En l'absence momentanée de M. le Maire, les 8 votants présents du Conseil Municipal approuvent par délibération à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2020, et valident par délibération à l'unanimité l'affectation du résultat de la section fonctionnement par virement à la section investissement.

NB : Le comptable public constate que la situation financière de la commune est toujours aussi saine, avec une bonne capacité d'autofinancement.

Le déficit de la section investissement est évidemment imputable aux travaux de restructuration et mise aux normes du bâtiment mairie, dont le Conseil Municipal dans son ensemble se félicite que le montant total de leur réalisation (détaillé dans le bulletin municipal annuel 2021) ait été bien contenu grâce à l'habileté de l'architecte, Georges Ladoy, pour compenser les aléas survenus et modifier en conséquence le projet initial, et grâce aux efforts de cohésion des entreprises intervenantes.

## 4 - Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 est alors présenté de façon détaillée, poste par poste, au Conseil Municipal. Etabli aussi simplement que possible, par reconduction adaptée aux circonstances de l'année en cours des montants de l'année précédente, le budget primitif est équilibré à 453.868 € en fonctionnement et à 336.318 € en investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des 9 votants de valider et d'adopter par délibération le budget primitif 2021 présenté.

NB : Des finances saines et l'apport de la vente de la dernière parcelle du lotissement "la Combe" vont permettre d'engager cette année les travaux de réalisation du parking "sous l'église", revêtement bitumé, éclairage, et matérialisation des places.

## 5 - Vote du taux des taxes

La commune doit fixer chaque année le taux des taxes locales, lequel s'applique à une base locative dont le montant fixé par l'Etat est réévalué tous les ans.

Considérant que cette augmentation régulière de la base locative suffit pour Lavigny à compenser les effets de l'inflation, le Conseil Municipal décide par délibération à l'unanimité des 9 votants de ne pas modifier le taux communal des taxes foncières, bâti et non bâti (TFB, TFNB).

A noter cependant quelques subtiles modifications qui interviennent cette année et ne sont pas imputables aux décisions du Conseil Municipal actuel gestionnaire des finances communales.

L'Etat compense la suppression de la taxe d'habitation, dont le montant était reversé aux communes, en basculant le taux de la part départementale de la TFB (taxe foncière sur le bâti) sur le taux de référence communal.

A Lavigny, le taux de référence communal passe ainsi de 20,81 % à 45,17 % par ce simple transfert administratif et comptable.

En 2021 la commune peut espérer une attente prévisionnelle totale d'environ 124.671 € (137.543 € de TFB et 14.286 € de TFNB au taux de référence inchangé de 34,76 %, soit un total de 151.829 €, auquel se soustrait un coefficient correcteur fixé par l'Etat s'élevant à 27.158 €), montant comparable à celui des 122.740 € obtenus en 2020.

Autre impact sur l'avis d'impôts locaux, la décision de la ComCom Bresse Haute Seille, lors du vote du budget le 25 mars dernier, de mettre en place un taux intercommunal de 4 % (0 % jusqu'alors) sur la TFB. Les raisons de ce choix budgétaire devraient être explicitées prochainement aux contribuables par une communication générale de la ComCom à tous ses habitants.

## **6 - Questions diverses**

### **MAIRIE**

**Proposition d'achat de terrain communal**, M. Boillot, propriétaire de la parcelle à l'extrémité Ouest du lotissement "la Combe", propose à la commune d'acheter la bande de terrain située entre sa parcelle et la route. Outre les frais de bornage, déclassement de l'espace public et d'enquête publique inhérents à une telle opération, la commune souhaite conserver toute latitude pour un éventuel aménagement de cette entrée du village, la proposition d'achat est rejetée.

**La marque territoriale Jura**, la commune a passé commande au mois de janvier de certains supports, tous gratuits, de cette nouvelle identité visuelle de promotion du territoire du département. Une plaquette d'autocollants sera prochainement distribuée dans toutes les boîtes à lettres, et des drapeaux (1 m x 1 m) sont disponibles en Mairie aux horaires d'ouverture pour les habitants qui souhaitent en bénéficier.

### **TRAVAUX - VOIRIE**

**ComCom**, les travaux prévus par la commission Voirie de la ComCom au lieu-dit "chez les Remondy" à Rosnay, classés "travaux urgents - gros défaut structurel - sécurité", ne peuvent être réalisés dans l'état administratif actuel du secteur. En effet, des échanges, ventes, partages des parcelles concernées, n'ont pas été finalisés officiellement devant notaire malgré le commun accord des propriétaires. Le tracé de la route devant être refaite est pour l'instant, aux yeux de la loi et de l'administration, à certains endroits sur des terrains privés. Il n'est donc pas possible de solliciter l'intervention de la collectivité intercommunale.

**Parking "sous l'église"**, les entreprises dont les devis pour la réalisation de 25 places de parking et 1 place PMR sur sol goudronné bicouche, avec éclairage, ont été présentés au Conseil Municipal de février vont être sollicitées pour actualiser leurs propositions en fonction des besoins réels de la commune, maintenant mieux cernés. Les travaux devraient ensuite intervenir courant 2021.

### **VILLAGE - VIE LOCALE**

**Fête estivale**, de nouveaux habitants du village, estimant intéressantes les possibilités offertes par ses différents sites remarquables, proposent leurs compétences et connaissances du monde du spectacle vivant (musique, théâtre de rue,...) pour envisager la programmation d'une fête estivale. Bien entendu conditionnée par les consignes sanitaires du moment (début septembre ?), la mise en place d'un tel projet ne pourra se faire qu'avec l'apport de bras et d'énergies. Avis aux personnes de bonne volonté qui voudront signaler en mairie leur intention de s'impliquer...

**Rappel déjections animales**, bien qu'atténués par rapport à la fin d'année dernière, subsistent encore en certains endroits du village des dépôts sauvages d'animaux domestiques qui irritent. Pour maintenir ou rétablir des relations de bonne intelligence au sein d'une même communauté villageoise, il suffit aux propriétaires des animaux de ramasser les "cadeaux" pour garder les rues praticables.

**Lavigny.info**, un micro-site internet ([www.lavigny-info.fr](http://www.lavigny-info.fr)), destiné uniquement à la mise à disposition des informations aux habitants, a été mis en ligne. Les messages parviennent maintenant aux destinataires inscrits à la liste de diffusion sous la forme d'un lien cliquable ouvrant directement le texte de l'information.

### **STRUCTURES EXTERIEURES**

**SICTOM**, la "collecte incitative" va être étendue sur son territoire d'intervention à partir de janvier 2022, date à partir de laquelle la collecte des ordures ménagères (bac gris) ne sera plus assurée que tous les 15 jours. Susceptible d'occasionner une "grogne" des usagers, cette modification doit être accompagnée d'une campagne de sensibilisation forte pour diminuer la production des déchets (compostage, éviter le gaspillage alimentaire,...) et en valoriser les résultats (-28%) obtenus lors d'expérimentations.

**SIE L'Heute La Roche**, le tarif de l'alimentation en eau potable du hameau de Rosnay va augmenter de 4 cts / m3.

**Budget ComCom**, le passage du taux intercommunal sur le Foncier Bâti de 0 à 4% va générer mécaniquement une augmentation des impôts locaux. Chiffrée à une moyenne de 67 € par foyer à Lavigny, elle est confirmée par les instances intercommunales à une moyenne d'environ 70 €, variant entre 45 et 145 € selon les conditions matérielles du foyer.

Les explications apportées lors de la présentation et du vote du budget intercommunal le 25/03 dernier, mettant en évidence un manque financier d'environ 1 million sur les 3 millions d'euros prévus aux investissements 2021, qui obligerait à se passer totalement des interventions prévues en voirie intercommunale, finissent par convaincre le délégué de la commune de ne pas voter contre cette augmentation du taux, ni contre le budget qui l'intègre, mais de s'abstenir.

Cette abstention est justifiée par les efforts consentis par chacune des commissions pour limiter leur budget, par la prise de conscience des instances que s'impose un temps de réflexion (devant conduire à l'établissement d'un pacte de gouvernance et d'un pacte fiscal et financier) destiné à redéfinir les finalités de l'intercommunalité, par l'absence de nouvelle embauche de personnel, et, par conséquent, par la volonté de ne pas nuire au bon fonctionnement d'une intercommunalité qui laisse encore espérer...

Les explications aux délégués des 54 communes devraient maintenant faire l'objet d'une communication générale aux 20.000 habitants du territoire de Bresse Haute Seille, leur permettant de mieux comprendre l'enjeu et son impact sur le montant de leurs impôts locaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 mai 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 07/04/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

